



EC-Bulgnéville

Club d'escalade de Bulgnéville
105, Rue de l'Hôtel de Ville – 88140
BULGNEVILLE

Pratique accompagnée d'un parent majeur pour un enfant mineur de moins de 15 ans

L'association permet aux parents majeurs d'assurer leurs enfants, au sein du Club sur les séances d'accès libre.

Deux types d'assurance possibles sous conditions :

- *Enfant a un Permis d'assurer, le parent majeur peut l'assurer seulement en moulinette sous condition du passeport du parent majeur*
- *Enfant a un Passeport Blanc, le parent majeur peut l'assurer seulement en moulinette sous condition du passeport du parent majeur*
- *Enfant a un Passeport Jaune, le parent majeur peut l'assurer en moulinette et en tête sous condition du passeport du parent majeur*
- *Le parent majeur doit être en possession d'un passeport fédéral ou Club.*

Passeport Blanc : le parent majeur peut seulement assurer en moulinette

Passeport jaune ou orange : Le parent majeur peut assurer en moulinette et en tête

Passeport Gold : Le parent majeur peut assurer en moulinette et en tête

- Ce passeport ne permet que d'assurer, il est interdit pour ce type de passeport de grimper.

- Ce passeport ne permet pas d'assurer en dehors du Club.

Je, soussigné, responsable légal de

Je certifie être informé(e) des conditions de pratique lors de ces séances.

L'association se réserve le droit d'interdire l'accès à un mineur et le parent majeur, qui présenterait visiblement un comportement irresponsable.

Fait à le

Signature du licencié majeur représentant légal du mineur